

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 MAI 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39


OBJET

**Désignation de deux
représentants du Conseil
Municipal au Comité
local d'information et de
concertation pour le site
du SIAAP**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 mai 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 8 juillet 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 11 juillet 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


François LANSIART

L'an deux mille onze, le 26 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 mai deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU*, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE*, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 C 01-02-03-04-05-06-07-08-09)

*Monsieur CHARREAU (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011)

*Madame BRUNEAU-LATOUCHE (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 C 01-02-03-04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14-15-16)

Avaient donné procuration :

*Madame RICHARD à Madame ROCCHETTI
Monsieur HAÏAT à Monsieur LAMY
Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
*Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD

Secrétaire de Séance :

Madame KARCHI-SAADI

N° DE DOSSIER : 11 C 14

OBJET : DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION POUR LE SITE DU SIAAP

RAPPORTEUR : Monsieur STUCKERT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les travaux de modernisation du site Seine-Aval du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) ont conduit au classement SEVESO seuil haut de certaines de ses installations.

Dans ce cadre, Monsieur le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye a entériné la création d'un Comité local d'information et de concertation (CLIC) constitué de représentants des salariés du SIAAP, de riverains, de l'exploitant, de l'administration et de collectivités territoriales.

Le CLIC sera composé de 30 membres nommés par Monsieur le Préfet et répartis en 5 collèges. Il devra remplir les missions suivantes :

- une mission de consultation : le CLIC créera un cadre d'échanges et d'informations entre les différents représentants des collèges sur les actions menées par les exploitants des installations classées (SIAAP), afin de prévenir les risques d'accidents majeurs que peuvent présenter ces installations ;
- une mission d'investigation et d'information : le CLIC pourra se saisir de toute question ayant trait à la sécurité des installations concernées et donner un avis sur les mesures de prévention des risques engendrés par ces installations. Il sert également de cadre de sensibilisation pour ses propres membres ;
- la réalisation d'un bilan annuel de ses activités et de ses orientations.

Le territoire de Saint-Germain-en-Laye faisant partie du périmètre des risques potentiels du site, Monsieur le Préfet des Yvelines a décidé d'intégrer la Ville dans ce Comité.

Il appartient au Conseil Municipal de désigner ses représentants au CLIC pour le site du SIAAP.

Il est proposé d'approuver la composition suivante :

- Titulaire : Monsieur STUCKERT
- Suppléant : Monsieur MAILLARD.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD s'abstenant,

DÉSIGNE, après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote :

- Monsieur STUCKERT, titulaire,
- Monsieur MAILLARD, suppléant,

pour siéger au sein du Comité local d'information et de concertation (CLIC) pour le site du SIAAP.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines